

Admission à l'école :

Un certificat d'inscription vous sera remis, il faudra **prendre rendez-vous** avec la direction de l'école afin de procéder à l'inscription définitive.

Inscriptions périscolaires 2024 - 2025 :

L'inscription à la restauration, aux études surveillées et aux garderies périscolaires doit être effectuée, de préférence **via le portail famille** ou au guichet unique, **avant la rentrée scolaire**.

RAPPEL

Les tarifs des activités municipales sont valables pour une année scolaire.

Pour bénéficier d'un tarif adapté, vous devez faire calculer votre revenu de référence sur le portail famille ou au guichet unique au plus tard fin septembre avec les documents suivants :

- Feuille d'impôt 2024 (sur les revenus 2023),
- Une attestation de paiement des prestations familiales de la Caf de moins 3 mois.

Plus d'infos :

Direction Enfance, Education & Famille

18 rue des Gaults - 28100 DREUX

Tél : 02.37.38.84.89

E-mail : education@ville-dreux.fr

www.dreux.com - portail famille

Demande de dérogation :

Vous devez télécharger le dossier de dérogation sur le site de la Ville www.dreux.com ou le retirer au guichet unique.

Tout dossier doit être motivé et justifié (attestation employeur **notifiant les horaires de travail**, attestation de mode de garde, ...).

Les demandes de dérogation seront examinées par la commission de dérogation, dans la limite des places disponibles.

Jusqu'à la décision de la commission, l'enfant n'est inscrit dans aucune école (ni dans l'école de son périmètre ni dans l'école demandée). En cas de réponse négative, l'inscription dans l'école du périmètre est automatique et définitive.

La décision ne fera l'objet d'aucun recours.

La réponse à la demande de dérogation sera communiquée **uniquement par courrier** à partir juin 2024.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les dérogations doivent être demandées à titre exceptionnel.



Ville de Dreux

RENTREE SCOLAIRE
2024-2025

Inscriptions scolaires et
Périscolaires

Du 02 avril au 30 avril 2024



SERVICE SCOLARITE

Inscription à l'école :

Les inscriptions à l'école pour l'année 2024-2025 sont nécessaires dans deux cas précis :

- **Pour les enfants quittant la maternelle et entrant en cours préparatoire** dans une école élémentaire (nés en 2018).
- Pour les enfants entrant en maternelle (nés en 2021).

Pour les enfants nés au cours du 1er trimestre 2022, à la demande des parents, ils seront inscrits sur liste d'attente et admis dans la limite des places disponibles.

Toute inscription devra obligatoirement passer par le service scolarité avant d'être confirmée par l'école.

Documents à fournir :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant (daté de moins de 3 mois).
- Facture d'électricité, de gaz, d'eau de moins de 3 mois.
- Carnet de santé : vaccins à jour.
- Certificat de radiation daté de la fin de l'année scolaire de l'école précédente (juin 2024) pour les changements d'école (sauf les enfants entrant en CP).

Suivant la situation familiale :

- Attestation d'hébergement (pour les familles hébergées) accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant et d'une attestation de paiement de la CAF.
- Décision de justice précisant l'autorité parentale (pour la garde de l'enfant) - autorisation à la scolarisation.

Les situations particulières feront l'objet d'un examen au cas par cas.

Où s'inscrire

Du 02 avril au 30 avril 2024

- Par mail à education@ville-dreux.fr en joignant les documents.

ou

- Au guichet unique avec les documents demandés.

ou

- Dans une structure de proximité, seulement aux dates proposées.

Pour les maternelles H.Boucher, M.Berthelot et élémentaires Gambetta, M.Berthelot

A la maison proximum Sainte-Eve
7 Rue Marc Sangnier - 28100 Dreux

Mercredi 10 avril 2024
De 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Pour la Maternelle Semmelweis et élémentaire Prévert-Beullac

A la maison proximum des Bâtes
30/32 Boulevard de l'Europe - 28100 Dreux

Vendredi 12 avril 2024
De 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Pour la maternelle et élémentaire Paul Bert

A la maison proximum Paul BERT
Rue des bergeronnettes - 28100 Dreux

Lundi 08 avril 2024
Uniquement le matin de 9h00 à 12h00

Pour la maternelle Condorcet et élémentaire F.Buisson

A la maison proximum Les Rochelles
27 Boulevard de juillet - 28100 Dreux

Jeudi 11 avril 2024
De 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Pour les maternelles Saint-Exupéry, L.Michel, Jean Zay, B.Rabier et élémentaires Saint-Exupéry, P.Mendès-France, Jean Zay, Michelet

Au Centre social du Lièvre d'or
41 Rue du Lièvre d'or - 28100 Dreux

Mardi 09 avril 2024
De 08h45 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Pour les maternelles Victor Hugo, Alphonse Daudet et élémentaires Saint-Martin, Godeau

Au guichet unique 18 Rue des Gaults - 28100 Dreux

Lundi, mardi mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00